Les revendications de SUD

- Enveloppe d'augmentations collectives de 10% équitable, soit 421 € d'augmentation / mois pour chaque salarié ;
- Partage du temps de travail, 32h / semaine sur 4 jours sans perte de salaire ;
- Proposition de passage à temps partiel 24h00/semaine pour les parents d'enfants de moins de 6 ans sans perte de salaire ;
- Prise en charge réelle des frais liés au télétravail (nos factures énergétiques explosent) ;
- Réel équipement des salariés en télétravail (Chaise, bureau, écrans ...) ;
- Alignement des salaires brut avec le SMIC ou les minima conventionnels en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (principe de faveur) ;
- Alignement par le haut des salaires femmes/hommes pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020) avec mise en place d'un observatoire de l'égalité hommes et femmes ;
- Congés menstruels pour les femmes en ayant besoin sur une base déclarative ;
- Harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise à la suite des différents rachats. Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail... identiques ;
- Rapport de 1 à 5 maximum entre les plus bas et les plus hauts salaires ;
- La fin de l'enrichissement personnel de l'actionnariat au détriment de l'entreprise et du groupe ;
- Le remboursement régulier de la dette qui pèse sur le groupe et l'entreprise ;
- La fin de la sous-traitance (qu'elle soit « interne » ou externe) à tout-va, qui, en plus de créer du dumping social, est catastrophique pour le service rendu aux usagers ;
- La ré-internalisation de toutes les activités liées aux Télécoms ainsi que des salariés concernés au sein de l'UES SFR

Solidairement.

L'équipe de SUD SFR

Notre newsletter.
Connaitre vos droits.
Rejoignez SUD.
Formulaire de contact.
Retrouvez nos tracts.

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44

Sud PTT
Fédération des activités postales
et de télécommunications